



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<http://www.economiedistributive.fr/Mes-aventures-a-la-Poste>

Témoignages

Mes... aventures à la Poste

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1998 à 2009 - Année 2001 - N° 1013 - août-septembre 2001 -

Date de mise en ligne : samedi 20 septembre 2008

Date de parution : août 2001

Description :

Jean-Pierre Mon raconte sa surprise de découvrir les effets de la "modernisation" de la Poste pour l'envoi du journal aux abonnés.

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

Mardi 3 juillet au matin : Ouf, ça y est. la GR des abonnés est à la Poste ! C'est un peu comme si nous étions en vacances, comme tous les mois quand le journal est parti ! Mardi 3 juillet après-midi : Coup de téléphone : « Je suis Mme NNN, chargée de la Presse au bureau de Poste du Vésinet. Pouvez-vous venir me voir rapidement ?

« De quoi s'agit-il ?

« Nous ne pouvons expédier les journaux, les conditions d'expédition ont changé, vous ne pouvez plus utiliser les anciens bordereaux, etc.

« Première nouvelle, vous auriez pu nous prévenir, nous faisons une expédition tous les mois à la même date.

« Je suis nouvelle dans le bureau, ça n'est pas ma faute. Mais nous ne pouvons pas expédier les journaux, surtout ceux pour l'international.

Longue conversation et conclusion : La Poste enverra finalement ce soir les journaux à destination de la France et les DOM-TOM mais elle retient les envois à destination de l'étranger pour lesquels il faut tout revoir. Mme NNN propose un rendez-vous pour le lendemain 11 heures avec M. PPP, Monsieur le Responsable Commercial à la Direction des Yvelines.

Mercredi 4 juillet : à l'heure dite, Mme NNN et M. PPP m'attendent sur le pas de la porte. Je vois tout de suite que si Mme NNN débute dans le métier, par contre M. PPP est un commercial "moderne". Et il m'explique : « au jour d'aujourd'hui, il faut savoir que la Poste est devenue un établissement qui a le statut "d'exploitant autonome de droit public" (ce n'est plus une administration), elle est soumise à la concurrence et doit donc assurer elle-même sa rentabilité, donc adapter ses tarifs. D'ici deux ans, tout le monde pourra utiliser les services postaux des autres pays de l'Union européenne. D'où la nécessité de pratiquer des tarifs compétitifs pour garder et agrandir son marché... ». C'était beau comme du Madelin ou du Fabius et ça sentait à plein nez son AGCS [\[1\]](#). Avec évidemment, en sous-entendu : on n'y peut rien, c'est comme ça !

Nous en vîmes à l'objet de notre entretien, l'expédition de La Grande Relève aux abonnés. D'abord un paquet de nouveaux imprimés ad hoc me fut remis, pour les envois intérieurs et j'appris que dorénavant les envois multiples n'existaient plus. Si donc, vous êtes abonné à 10 exemplaires, vous ne recevrez plus une liasse de journaux, mais dix journaux, chacun sous une bande indépendante. C'est votre facteur qui va être content ! Dommage qu'il ne soit pas payé aux pièces. Inutile de vous dire que les envois groupés bénéficiaient d'un tarif plus avantageux que les envois séparés !

Mais le bouquet fut incontestablement l'international. Peut-être pensiez-vous que, maintenant que nous allons disposer de l'euro tout allait être plus simple et que, par exemple, le prix des envois postaux serait le même pour tous les pays de l'Union européenne ? Eh bien, pas du tout ! La Poste a négocié des accords bilatéraux avec les divers pays, de sorte que les tarifs sont très différents selon les pays destinataires. M. PPP m'a expliqué comment grouper ces envois et nous avons rempli ensemble, à titre de travaux pratiques, les nouveaux imprimés à destination internationale pour le numéro 1012.

Il ne me reste plus qu'à espérer que ce numéro 1013 (août-septembre), que nous expédions dans le respect des nouvelles normes imposées, vous parviendra dans les plus brefs délais, ainsi que ceux qui suivront.

[1] AGCS = Accord Général sur le Commerce et les Services. Il s'agit cet accord pour transformer les services, y compris publics, en affaires rentables, que les tenants de la mondialisation libérale du commerce ont entrepris d'imposer et dont nous avons souvent parlé ici, voir en particulier dans GR N°1011.